

Charente-Maritime



Braconnage de thon rouge et vents contraires

ÎLE D'OLÉRON Le conseil d'administration de l'Organisation de producteurs de la Cotinière confirme le directeur dans ses fonctions. Des voix s'élèvent contre la décision

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Le 17 octobre dernier, une procédure pour pêche illicite était ouverte par la gendarmerie de la Charente-Maritime à l'encontre d'Éric Renaud. L'Oléronnais se voyait reprocher la capture sans autorisation et le découpage à bord de son embarcation semi-rigide de 42,7 kilos de thon rouge (lire nos précédentes éditions). Une infraction d'autant plus remarquée que son auteur, qui s'est défendu d'avoir agi sur un temps de loisir en tant que plaisancier, est le directeur de l'Organisation de producteurs de la Cotinière, une organisation de la pêche professionnelle.

La procédure de la gendarmerie et de la direction des territoires et de la mer est en voie d'être clôturée. Le parquet attend ces documents pour envisager d'éventuelles poursuites, indiquait-on vendredi dernier au tribunal judiciaire de La Rochelle.

Les milieux professionnels se sont aussi saisi des faits. À la Cotinière, dans un courrier daté du

Nous sommes trois à avoir écrit sur une Organisation de producteurs de peut-être 80 ou 100 adhérents

9 novembre, l'Organisation de producteurs informe ses adhérents qu'Éric Renaud est maintenu dans ses fonctions. Une décision prise à l'unanimité par son conseil d'administration qui se réunissait cinq jours plus tôt.

« L'affaire du débarquement de thon [...] ne peut pas avoir de répercussion sur notre structure du fait du cadre strictement privé de cette activité », signe le conseil d'administration qui ajoute : « Même si nous déplorons et ne



Le thon rouge pêché de façon illicite alimente des conversations amères à la Cotinière.

PHOTO ARCHIVES XAVIER LÉOTY

cautionnons pas ces faits, notre conseil juridique et le conseil d'administration considèrent que M. Renaud a agi en dehors de ses fonctions professionnelles et de représentation de notre structure. Il assurera personnellement ces agissements.»

Ils ne sont pas tous d'accord

Tous les marins pêcheurs de la Cotinière ne partagent pas l'analyse. Certains redoutent que l'image de leur profession et de leur organisation s'en trouve au contraire ternie. Ils développent leur point de vue sous couvert d'anonymat, « par peur de sanctions » internes à l'Organisation de producteurs qui pourrait, disent-ils, en substance ne pas donner suite à leurs

demandes ultérieures de droits de pêche et de quotas. L'un de ces adhérents dit qu'il va « quitter l'OP de la Cotinière ». Un autre exprime qu'il aurait « préféré qu'une assemblée générale soit convoquée pour examiner les faits reprochés avec l'ensemble des adhérents », plutôt qu'un vote des « seuls membres du conseil d'administration ».

« Ce qui me choque, ajoute un patron de pêche, c'est que tout le monde sur le port dit que ce qu'a fait Éric Renaud n'est pas bien, mais personne ne fait rien. Nous sommes trois à avoir écrit sur une OP de peut-être 80 ou 100 adhérents.»

Les faits débordent désormais l'enceinte portuaire. À la Ligue

pour la protection des oiseaux, le conseil d'administration s'est prononcé pour un dépôt de plainte, idem à Nature environnement 17. Tandis que les Bretons de l'association des ligneurs de la pointe de Bretagne ont aussi réagi dans un communiqué publié mardi dernier. « Réduire cette affaire à un simple braconnage de pêcheur du dimanche nous paraît tout de même un peu facile », exprime ce texte qui s'indigne qu'Éric Renaud ait pu exprimer qu'il ignorait la réglementation concernant la pêche de plaisance au thon rouge. « Une ignorance inconcevable pour un représentant professionnel », dit l'association qui, elle aussi, va porter plainte.

Un des deux loups « souvent observé »

INSOLITE Les recherches se poursuivent pour retrouver deux loups en fuite d'un refuge des Deux-Sèvres. L'un d'eux rôde dans le département

Dix jours après que trois loups se sont échappés du Sanctuaire de Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), les recherches se poursuivent pour retrouver les deux encore en fuite, le troisième ayant été tué sur la route à Saint-Georges-du-Bois la semaine dernière.

Alors que des cages et des pièges photo supplémentaires ont été installés dans les Deux-Sèvres, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) en Charente-Maritime continuent de sillonner le territoire en fonction des informations recueillies.

Les éleveurs sensibilisés

« Il y a deux loups localisés, l'un à côté du sanctuaire des loups (79) et l'un qui navigue sur les communes de Breuil-la-Réorte, Saint-Mard et Genouillé essentiellement », indique la préfecture de la Charente-Maritime.

« Ce dernier est souvent observé », précise-t-elle, appelant les personnes qui le croiseraient à contacter le numéro de l'OFB : 05 46 74 95 20.

« L'animal ne doit pas être suivi ou dérangé lorsqu'il est aperçu, afin de laisser un maximum de chance à l'équipe capture de pouvoir l'attraper. » Par ailleurs, en fin de semaine dernière, l'OFB a pris contact avec les maires des communes avoisinantes afin qu'ils sensibilisent les éleveurs de leurs communes.

Frédéric Zabalza

HISTOIRE

L'AUTEUR IDENTIFIÉ

Dans notre édition de samedi, évoquant les attaques d'un loup en 1822, nous citions un récit que la Bibliothèque nationale de France attribue à Antoine Magistel (1803-1845). Il s'agit en réalité de Gabriel Magistel (1768-1832) car, dans « L'Art de guérir sans poison », il parle de ses « trente années de pratique » médicale. Antoine eut été bien trop jeune pour ça.

**TOUS ENSEMBLE
POUR TRAVERSER LA CRISE.**

Nous soutenons les initiatives solidaires locales.